**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**A L’OCCASION DE LA 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN**

**Genève, le 09 février 2022**

Monsieur le Président,

Le Tchad salue la délégation soudanaise et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du 3ème cycle de l’examen périodique universel (EPU).

Le Tchad se réjouit des efforts déployés par le Gouvernement soudanais, en partenariat avec les organisations de la société civile au cours des dernières années afin de donner effet aux 180 recommandations acceptées lors de son deuxième cycle de l’EPU en 2016.

Dans un esprit constructif, le Tchad souhaite recommander respectueusement au Gouvernement soudanais ce qui suit :

1. Adopter une loi interdisant expressément les châtiments corporels infligés aux enfants dans tous les contextes et abroger toutes les dispositions légales justifiant le recours aux châtiments corporels comme méthode éducative ;
2. Prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et restructurer les institutions publiques en prenant en compte la situation des femmes handicapées ;

Le Tchad souhaite à la délégation soudanaise un examen couronné de succès.

Je vous remercie.